



2^{ème} trimestre 2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
10 avril 2014

Secrétaire de séance : Madame Marine BADIN, déléguée de la commune de Berthecourt.

L'an deux mille quatorze, le jeudi dix avril, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués le 04 avril 2014 par Monsieur Jean-François MANCEL, Président sortant, se sont réunis dans les locaux administratifs de la Communauté de communes du Pays de Thelle à Neuilly en Thelle.

Monsieur Jean-François MANCEL, après avoir procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a déclaré celui-ci installé.

Sous la Présidence de M. Denis COURBOIN, doyen d'âge de l'assemblée, et ayant désigné pour secrétaire de séance la benjamine de l'assemblée, Mme Marine BADIN, il est procédé à l'élection du Président.

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs :

- Mme Nelly KERZAK
- Mme Marianne LEMOINE

ELECTION DU PRESIDENT

A déclaré sa candidature :

- M. Jean-François MANCEL Conseiller municipal de NOVILLERS LES CAILLOUX
- M. Stéphane CHAIMOVITCH Conseiller municipal de NOAILLES

Ont obtenu :

- **M. Jean-François MANCEL** 50 voix
- M. Stéphane CHAIMOVITCH 5 voix

M. Pierre ORVEILLON est arrivé à 20h17, son pouvoir au profit de M. Desliens est caduc.

Monsieur Jean-François MANCEL ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin est proclamé élu et est immédiatement installé dans les fonctions de Président.

↳ FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Conseil, à l'unanimité

- **Décide** de fixer le nombre de Vice-Présidents à 10 (dix).

↳ ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Election du premier Vice-Président

A déclaré sa candidature :

- ✓ **M. Pierre DESLIENS**
- ✓ **M. Jean CORDIER**
- ✓ **M. Stéphane CHAIMOVITCH**

Ont obtenu :

- **M. Pierre DESLIENS** **50** voix
- **M. Jean CORDIER** **10** voix
- **M. Stéphane CHAIMOVITCH** **4** voix

Monsieur Pierre DESLIENS ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est proclamé élu et est immédiatement installé dans les fonctions de premier vice-président.

Election du deuxième Vice-Président

A déclaré sa candidature :

- ✓ **M. Alain DUCLERCQ**
- ✓ **M. Stéphane CHAIMOVITCH**

Ont obtenu :

- **M. Alain DUCLERCQ** **47** voix
- **M. Stéphane CHAIMOVITCH** **8** voix

Monsieur Alain DUCLERCQ ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est proclamé élu et est immédiatement installé dans les fonctions de deuxième vice-président.

Election du troisième Vice-Président

A déclaré sa candidature :

- ✓ **M. Michel FRANÇAIX**
- ✓ **M. Stéphane CHAIMOVITCH**

Ont obtenu :

- **M. Michel FRANÇAIX** **51** voix
- **M. Stéphane CHAIMOVITCH** **8** voix
- **M. Gérard AUGER** **1** voix

Monsieur Michel FRANÇAIX ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est proclamé élu et est immédiatement installé dans les fonctions du troisième vice-président.

Election du quatrième Vice-Président

A déclaré sa candidature :

- ✓ **M. Michel LE TALLEC**
- ✓ **M. Stéphane CHAIMOVITCH**

Ont obtenu :

- **M. Michel LE TALLEC** **46** voix
- **M. Stéphane CHAIMOVITCH** **10** voix
- **M. Benoit BIBERON** **1** voix

Monsieur Michel LE TALLEC ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est proclamé élu et est immédiatement installé dans les fonctions de quatrième vice-président.

Election du cinquième Vice-Président

A déclaré sa candidature :

- ✓ **Mme Nicole ROBERT**
- ✓ **M. Stéphane CHAIMOVITCH**

Ont obtenu :

- **Mme Nicole ROBERT** **53** voix
- **M. Stéphane CHAIMOVITCH** **6** voix

Madame Nicole ROBERT ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est proclamée élue et est immédiatement installée dans les fonctions de cinquième vice-président.

Election du sixième Vice-Président

A déclaré sa candidature :

- ✓ **M. Daniel TESSIER**
- ✓ **M. Denis COURBOIN**

Ont obtenu :

- **M. Daniel TESSIER** **32** voix
- **M. Denis COURBOIN** **22** voix

Monsieur Daniel TESSIER ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est proclamé élu et est immédiatement installé dans les fonctions de sixième vice-président.

Election du septième Vice-Président

A déclaré sa candidature :

- ✓ **Mme Jacqueline VANBERSEL**
- ✓ **M. Stéphane CHAIMOVITCH**

Ont obtenu :

- **Mme Jacqueline VANBERSEL** **47** voix
- **M. Stéphane CHAIMOVITCH** **11** voix

Madame Jacqueline VANBERSEL ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est proclamée élue et est immédiatement installée dans les fonctions de septième vice-président.

Election du huitième Vice-Président

A déclaré sa candidature :

- ✓ **Mme Marie-France SERRA**
- ✓ **M. Stéphane CHAIMOVITCH**

Ont obtenu :

- **Mme Marie-France SERRA** **43** voix
- **M. Stéphane CHAIMOVITCH** **15** voix
- **M. Denis COURBOIN** **1** voix

Madame Marie-France SERRA ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est proclamée élue et est immédiatement installée dans les fonctions de huitième vice-président.

Election du neuvième Vice-Président

A déclaré sa candidature :

- ✓ **M. Christian VAN PARYS**
- ✓ **M. Jean CORDIER**
- ✓ **M. Stéphane CHAIMOVITCH**

Ont obtenu :

- **M. Christian VAN PARYS** **37** voix
- **M. Jean CORDIER** **14** voix
- **M. Stéphane CHAIMOVITCH** **12** voix

Monsieur Christian VAN PARYS ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est proclamé élu et est immédiatement installé dans les fonctions de neuvième vice-président.

Election du dixième Vice-Président

A déclaré sa candidature :

- ✓ **M. Philippe VINCENTI**
- ✓ **M. Stéphane CHAIMOVITCH**

Ont obtenu :

- **M. Philippe VINCENTI** **42** voix
- **M. Stéphane CHAIMOVITCH** **16** voix

Monsieur Philippe VINCENTI ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est proclamé élu et est immédiatement installé dans les fonctions de dixième vice-président.

↪ DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DE L'ORGANE DELIBERANT AU PRESIDENT

Vu :

Les articles L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que le Président à titre personnel peut recevoir délégation d'une partie de ses attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. De l'approbation du compte administratif ;
3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5. De l'adhésion à un établissement public ;
6. De la délégation de la gestion d'un service public ;
7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de déléguer au Président de la Communauté de communes le pouvoir de prendre toute décision concernant :

- 1) la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures et de services (MAPA) d'un montant inférieur à 206 999 €HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2) la décision de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 3) la passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistres afférentes ;
- 4) la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de communes ;
- 5) la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 6) la décision d'intenter au nom de la Communauté de communes des actions en justice et de défendre l'intercommunalité dans les actions intentées contre elle dans les cas prévus par la loi et notamment en attaque : tout référé, devant tout juge (référé conservatoire, référé instruction, référé suspension, référé expertise) dans le cadre des marchés publics et des actes quotidiens de gestion dans les domaines définis par les statuts de l'EPCI ; et tout autre pouvoir en dehors des cas strictement interdits par la loi (article L 5211-10).

Conformément à l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, ces attributions déléguées au Président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux Vice-Présidents ;

Conformément à l'article L 5211-10 susvisé, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant ;

Les décisions prises par le Président dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Le Conseil, à l'unanimité

- **DONNE** délégation au Président de la Communauté de communes des attributions énoncées ci-dessus.

FIXATION DES INDEMNITES MENSUELLES DE FONCTION PERCUES PAR LE PRESIDENT ET LES VICE-PRESIDENTS

Le Conseil, à l'unanimité

- **DECIDE DE FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président et des Vice-Présidents, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux retenu en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Considérant que la Communauté de communes appartient à la strate de 20 000 à 49 999 habitants :

- Président : 67,50 % de l'indice 1015
- Vice-Présidents : 24,73 % de l'indice 1015

Ces indemnités seront revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice 1015.

Les règles de l'écrêtement liées au cumul de mandat s'appliqueront selon les modalités prévues à l'article L5211-12 du C.G.C.T.

- **DE VERSER** ces indemnités à compter de la date d'installation du conseil, de l'élection du Président et des Vice-Présidents ayant délégation ;
- **D'AUTORISER** à engager les dépenses correspondantes au chapitre 65 du budget communautaire.

↳ **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :
ELECTION AU SCRUTION DE LISTE**

Le Conseil, à l'unanimité

- **DECIDE** de procéder dans les formes réglementaires, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à titre permanent.

APRES VOTE, SONT DECLARES ELUS, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES :

| Membres Titulaires | Membres Suppléants |
|---------------------------|---------------------------|
| Mme Martine DELACOURT | M. Bernard ONCLERCQ |
| M. Jean CORDIER | M. Alain PAILLARD |
| Mme Geneviève DELABY | M. André MELIQUE |
| Mme Nelly KERZAK | Mme Annie BLANQUET |
| M. Jean-Jacques THOMAS | Mme Geneviève ALLAIN |

↳ **DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATIONS
DES COLLEGES DE NOAILLES, CHAMBLY, SAINTE GENEVIEVE
ET NEUILLY EN THELLE**

Le Conseil, à l'unanimité

- **DESIGNE** les membres suivants :

| <i>Collèges</i> | <i>Titulaires</i> | <i>Suppléants</i> |
|-------------------|------------------------|------------------------|
| CHAMBLY | Mme Marie-France SERRA | M. Pierre ORVEILLON |
| NEUILLY EN THELLE | Mme Martine DELACOUR | M. Denis COURBOIN |
| SAINTE GENEVIEVE | M. Daniel VEREECKE | M. Jean-Jacques THOMAS |
| NOAILLES | M. Michel LE TALLEC | M. André MELIQUE |

↳ **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYMOVE**

Le Conseil, à l'unanimité

- **DESIGNE** les membres suivants :

| MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLEANTS |
|--|---|
| M. Pierre DESLIENS M. Alain DUCLERCQ Mme Nicole ROBERT | Mme Agnès CLARY-WAWRIN M. Denis COURBOIN Mme Nelly KERZAK |

↳ **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Le Conseil, à l'unanimité

- **DESIGNE** Mme Marie-France SERRA, Vice-Présidente et déléguée titulaire de la ville de Chambly, comme représentante des élus au sein du CNAS.

↳ **DESIGNATION DE 2 TITULAIRES ET 2 SUPPLEANTS PAR COMMUNE EN REPRESENTATION SUBSTITUTION DU SIVOM D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT ANGY, BALAGNY SUR THERAIN, BURY ET MOUY**

Le Conseil, à l'unanimité

- **DESIGNE** les membres titulaires suivants :

| <i>Communes</i> | <i>Titulaires</i> | <i>Suppléants</i> |
|-----------------|------------------------------|------------------------|
| ANGY | Mme Marie-Chantal NOURY | M. Christian VAN PARYS |
| ANGY | M. Alain MARTIN | M. Patrick VONTHRON |
| BALAGNY/THERAIN | Mme Marie-Odile GUILLOU | Mme Nicole ROBERT |
| BALAGNY/THERAIN | M. Jean-Pierre VERHOESTRAETE | |

↳ **DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE L'OISE**

Le Conseil, à l'unanimité

- **DESIGNE** les membres suivants :

| <i>Délégué titulaire</i> | <i>Délégué suppléant</i> |
|--------------------------|--------------------------|
| M. Pierre DESLIENS | M. Benoît BIBERON |

↳ **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Conseil, à l'unanimité

- **ARRETE**, dans les formes prescrites, telle que ci-après la composition de la commission prévue à l'article L. 1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président (et en cas d'empêchement tout Vice-Président par délégation particulière).

| <i>Membres Titulaires</i> | <i>Membres Suppléants</i> |
|--------------------------------|---------------------------|
| M. Philippe VINCENTI | M. Alain LERIVEREND |
| Mme Annie BLANQUET | M. Jean-Jacques THOMAS |
| M. Charles-Antoine de NOAILLES | M. Michel LE TALLEC |
| M. Alain ARNOLD | M. Christian VAN PARYS |
| Mme Danièle DEBLIECK | M. Pierre ORVEILLON |

↳ **REPRESENTATION AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS VEXIN/SABLONS/THELLE**

Le Conseil, à l'unanimité

- **DESIGNE** les membres suivants :

→ Le Président : M. Jean-François MANCEL

+ Huit représentants :

- M. Pierre DESLIENS, Vice-Président
- M. Alain DUCLERCQ, Vice-Président
- M. Michel FRANÇAIX, Vice-Président
- M. Michel LE TALLEC, Vice-Président
- Mme Nicole ROBERT, Vice-Présidente
- M. Daniel TESSIER, Vice-Président
- Mme Jacqueline VANBERSEL, Vice-Présidente
- M. Philippe VINCENTI, Vice-Président

↳ **REPRESENTATION A L'A.D.T.O.**

Le Conseil, à l'unanimité

- **DESIGNE** Monsieur Daniel TESSIER comme représentant aux Assemblées Générales et Spéciales des actionnaires minoritaires de la Société ADTO ;
- **ACCEPTE** l'augmentation du capital social de la Société ;
- **RENONCE** au droit préférentiel de souscription au profit du Conseil Général de l'Oise.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

↳ **REPRESENTATION AUX MISSIONS LOCALES DE L'OISE**

Le Conseil, à l'unanimité

- **DESIGNE** Monsieur Denis COURBOIN pour représenter la Communauté de communes du Pays de Thelle au sein de ces organismes.

↳ **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE GESTION PISCINE**

Le Conseil, à l'unanimité

- **DESIGNE** les membres suivants au Comité de Gestion de la piscine Aquathelle à Chambly :

| |
|---|
| M. Jean-François MANCEL, Président |
| M. Marc VIRION, délégué de la ville de Chambly |
| M. Bernard ONCLERCQ, délégué de la commune de Neuilly en Thelle |
| Mme Marianne LEMOINE, Maire de la commune de Morangles |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Président


Jean-François MANCEL
Député

LES ARRÊTÉS ET LES DÉCISIONS DU PRESIDENT

Décision 2014-DP-009 du 17 avril 2014

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de la prestation compostage individuel ;
Considérant les délais légaux pour relancer le marché de bacs sélectifs,
Considérant les cinq offres de prix reçues;

DECIDE

Article 1^{er} : Est autorisée la signature avec la SAS BEAUVAIS DIFFUSION de l'offre de prix du 26 mars 2014 relative à la commande de cent bio-seaux pour un montant de 318,00 €TTC, (soit un coût unitaire de 2,30 €HT par bio seau et 35 €HT de frais de transport).

Décision 2014-DP-010 du 29 avril 2014

Vu l'arrêté en date du 10 avril 2014 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Nicole ROBERT, Vice-Présidente ;

Considérant la nécessité de dématérialiser les marchés publics ;

DECIDE

Article 1^{er} : Est autorisée la signature avec achatpublic.com de l'offre de prix du 20 mars 2014 relative à l'abonnement à la salle des marchés publics pour deux ans à compter du 1^{er} mai 2014.

Décision 2014-DP-011 du 06 mai 2014

Considérant la nécessité de trouver une salle des fêtes afin d'y organiser un spectacle de Noël pour le Relais Assistantes Maternelles ;

Considérant la réponse favorable de la commune de Berthecourt pour le prêt de la salle des fêtes à titre gracieux ;

DECIDE

Article 1^{er} : Est autorisée la signature d'un contrat de location de la salle des Fêtes de Berthecourt afin y organiser un spectacle de Noël du Relais Assistantes Maternelles à titre gracieux le jeudi 4 décembre 2014 de 8h00 à 15h00.

Décision 2014-DP-012 du 20 mai 2014

Considérant la nécessité de poursuivre le contrat tiers télétransmission IXBUS ;

DECIDE

Article 1^{er} : de mettre fin au contrat tiers télétransmission n°L 20100701-9530 au 31 décembre 2013 pour procéder à son annulation.

Décision 2014-DP-013 du 28 mai 2014

Considérant la nécessité de modifier les jours de collecte de certains jours fériés ;

DECIDE

Article 1^{er} : Est autorisée la signature de l'avenant n°3 au marché de Collecte des déchets ménagers et assimilés « lot n°1 : collecte sélective en porte à porte » avec la Société SEPUR.